

Des outils de communication

- Affiches, flyers, goodies, brochures destinés aux salariés
- Points écomobilité répartis sur le territoire
- Newsletters d'informations

Covoiturage

- Animations dans vos locaux (avec animateurs Techlid/Grand Lyon)
- Création de communauté de covoitureurs réservée à votre structure et vos salariés
- Site internet : <http://www.covoiturage-grandlyon.com/vers/techlid>

Transports en commun

- Essais de Vélos à assistance électrique

Challenge mobilité

- Il est proposé à toutes les entreprises, quelle que soit leur taille d'inscrire leurs salariés ayant effectué le jour de l'événement leur déplacement en mode alternatif. Un classement régional et local des établissements est établi, il donne lieu à une remise des prix pour les établissements les plus exemplaires.

Techlid

Pôle économique ouest du Grand Lyon

Techlid

Pôle économique ouest du Grand Lyon

Champagne au Mont d'Or
Charbonnières les Bains
Dardilly
Ecully
La Tour de Salvagny
Limonest
Tassin la Demi-Lune

Déplacements

une équipe à votre service

SERVICE

aux entreprises

Techlid

L'Espace EDEL-Ouest
185 allée des Cyprès, 69760 LIMONEST
Benjamin BIANCHI - Tél : 04 72 17 03 33
b.bianchi@techlid-lyon.com
www.techlid-lyon.com

Covoiturage Grand Lyon

www.covoiturage-grandlyon.com/vers/techlid
Vincent MONATTE
vincent.monatte@laroueverte.com
Marie MARTESE
marie.martese@laroueverte.com

POUR VOUS ET VOS SALARIÉS

Plan de déplacement inter-entreprises

GRANDLYON
communauté urbaine

Techlid
Pôle économique ouest du Grand Lyon

Rhône-Alpes
Région

apad
Association des professionnels de l'automobile de la région lyonnaise

ADEME
Agence de l'Environnement
et de la Politique de l'Énergie

TZ
SYTRAL

covoiturage
GRANDLYON

CCI LYON



Objectifs du PDIE, Plan de déplacement Inter-Entreprises

Le **PDIE** est un outil de management de la mobilité qui a pour but de développer les modes de transport alternatifs à la voiture individuelle : covoiturage, modes doux, transports collectifs, autopartage...

Il permet de rationaliser les déplacements des salariés et en maîtriser les impacts : favoriser les modes de déplacements collectifs et doux, réduire les déplacements en favorisant les services de proximité et les nouvelles technologies de communication...

Il répond aux problèmes de stationnement, de circulation, d'accessibilité et de desserte par les transports collectifs que peuvent rencontrer les entreprises.



Organisation et animation du PDIE sur le territoire

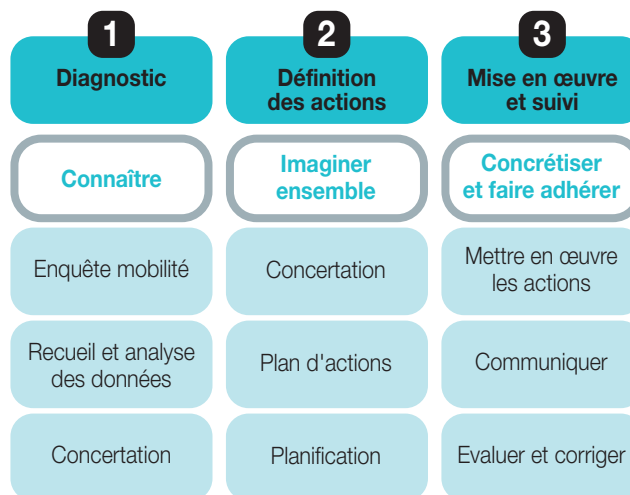
TECHLID accompagne les entreprises dans l'animation et l'élaboration de Plans de Déplacements Inter-Entreprises (PDIE) avec l'appui financier du Grand Lyon, de la Région Rhône-Alpes et de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), en collaboration avec le SYTRAL et le Conseil général du Rhône et en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon (CCI) agence nord de Limonest et l'Association des Parcs d'Activités de Lyon Ouest (APADLO).

Cette démarche s'inscrit dans la volonté de l'association TECHLID d'apporter un soutien méthodologique et humain aux entreprises qui souhaitent sensibiliser leurs salariés au développement durable.

Une offre pour les entreprises et les salariés de Techlid

Toutes les entreprises implantées sur Techlid, quelle que soit leur taille et leur secteur d'activité, peuvent adhérer à la démarche PDIE. Pour cela, il suffit de manifester son intérêt pour les questions de déplacements domicile – travail (coût économique ou environnemental, problèmes de stationnement...).

Une démarche en trois temps



Le diagnostic permet de connaître les habitudes de déplacements et les attentes des salariés. Des pistes d'actions sont alors proposées afin de développer « l'éco-mobilité » au sein de l'établissement. Il appartient ensuite au chef d'entreprise de décider des mesures qu'il mettra en place. Pour sa part, TECHLID accompagne le suivi et la mise en place des actions.



Les enjeux pour l'entreprise

- Social** : amélioration de l'accessibilité aux déplacements, création de liens sociaux, diminution du stress, diminution des risques d'accidents...
- Économique** : optimisation des déplacements (pour le salarié, les visiteurs...) et réduction des budgets (diminuer l'emprise du stationnement, coûts liés aux accidents sur les trajets).
- Managérial** : mobilisation de l'ensemble des salariés autour d'un projet collectif.
- Image** : valorisation en interne et en externe dans le cadre d'une démarche citoyenne.
- Environnemental** : réduction de la pollution et de la consommation d'énergie.



1 2 3

Les Atouts d'un PDIE

- Pour les entreprises** : réduction des coûts liés aux déplacements, diminution des surfaces allouées aux parkings...
- Pour les salariés** : réduction des coûts liés aux trajets domicile-travail, valorisation du temps de déplacement...
- Pour la collectivité** : développement des services sur les zones d'activités, mise en application des orientations du PDU...

Plus généralement, le PDIE contribue à améliorer l'accessibilité et l'image de la zone d'activités, diminuer les risques routiers et les coûts liés et enfin réduire la pollution atmosphérique.